

tutionnelle la loi dont nos frères avaient tant de raison de se plaindre, et l'on sait l'impression de profonde tristesse qu'elle causa dans tous les cœurs catholiques, d'un bout à l'autre du Canada. Nous n'avons pas perdu courage cependant, parce que le droit restait de notre côté.

Nous avons raison d'espérer.

Les évêques de tout le *Dominion* se sont levés : ils ont pris en main la cause des faibles et des opprimés, et ils s'en sont faits les éloquents avocats dans un document ferme, ému, apostolique, qui rappelait les plus belles productions des Pères de l'Eglise.

De nouveau nos frères, forts de cette protection, soutenus par les plus hautes influences, se sont présentés devant le premier tribunal de l'Empire. Et cette fois la plainte a été entendue.

Il a été dit à ceux qui nous gouvernent, aux chefs de l'Etat, qu'ils avaient en mains le pouvoir de remédier à des lois dont souffrait la minorité d'une province. La cause était gagnée.

Maintenant le gouvernement doit agir ; il y est tenu par devoir et par honneur. Il agira, nous en sommes certains, et nous attendons sa décision. Pour nous, la question des écoles n'est une question ni de politique ni de partis : c'est une question de justice, de principe, et nous en demandons la solution par les moyens les plus efficaces que la Constitution permet.

Chronique

Anniversaire.—Nous avons célébré mercredi dernier, 20 février, le 17^{me} anniversaire de l'élection de Notre Saint Père le Pape Léon XIII. Que Dieu daigne conserver, plusieurs années encore à l'Eglise son auguste chef, l'un des plus étonnants et des plus illustres pontifes, sans contredit, qui se soient assis sur la Chaire de saint Pierre.

Quarante-cinq ans de sacerdoce.—Mgr l'archevêque de Montréal célèbre, aujourd'hui même, le 45^{me} anniversaire de son ordination au sacerdoce. Sa Grandeur doit dire la sainte messe à l'église St-Jacques. Sa vénérable mère sera là, sans